

Mémoire présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec

Présenté par :

Le Fonds indépendant de production (FIP)

Consultation publique sur le cadre légal en matière d'accès aux contenus culturels
d'expression originale de langue française et de leur découvrabilité

Rédigé par Catherine Moreau (directrice déléguée – Bureau de Montréal) et le conseil
d'administration du Fonds indépendant de production

Résumé des principales recommandations

1. Établir un cadre légal assurant la visibilité et l'accessibilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique à l'échelle nationale.
2. Instaurer des quotas de contenus francophones dans les catalogues des plateformes numériques, incluant un pourcentage déterminé pour les séries de fiction.
3. Mise en avant des contenus francophones sur les pages d'accueil des plateformes et dans les recommandations.
4. Obliger les fabricants de téléviseurs et intelligents et d'appareils de diffusion en continu à préinstaller des applications de diffuseurs présentant du contenu francophone sur les appareils destinés au marché canadien.
5. Mettre en place un système de partage de données non personnelles par les entreprises visées pour mesurer l'efficacité des mesures de découvrabilité.

1. Introduction

Le Fonds indépendant de production (FIP) soumet respectueusement ce mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le cadre légal en matière d'accès aux contenus culturels d'expression originale de langue française et de leur découvrabilité.

Créé en 1991, le FIP est un fonds indépendant certifié par le CRTC (FPIC) qui soutient la création et la production de séries de fiction canadiennes. Bien que le CRTC n'impose aucun quota linguistique aux fonds indépendants certifiés, le FIP a toujours placé le contenu de langue française au cœur de ses priorités. Nos lettres patentes stipulent qu'un minimum d'un tiers du budget alloué doit être consacré à des projets francophones, un seuil que nous nous efforçons régulièrement de dépasser. Le bureau de Montréal joue un rôle crucial dans cette mission, étant responsable de la gestion de toutes les demandes en français ainsi que du suivi des projets francophones financés.

Depuis sa création, le FIP a investi plus de 31 millions de dollars dans plus de 240 projets de séries de langue française. Cet engagement envers la production francophone témoigne de notre reconnaissance de l'importance culturelle et sociétale des contenus en langue française au Canada.

En 2010, le mandat du FIP a évolué pour soutenir une nouvelle génération de producteurs expérimentant avec des séries créées pour les plateformes en ligne. Depuis sa création, le fonds a soutenu la production de plus de 175 séries de fiction de format court, représentant un investissement total de plus de 23 millions de dollars. Parmi ces productions, 68 sont en langue française, témoignant de notre engagement envers la création francophone.

Plusieurs de ces séries ont connu un succès remarquable, laissant une empreinte significative sur le paysage audiovisuel francophone. « Écrivain public », dont les trois saisons ont été encensées par la critique ici et à l'international, en est un excellent exemple. « La maison des folles » a permis à la prometteuse réalisatrice et productrice Mara Joly de s'établir dans l'industrie. « Le killing » a servi de tremplin pour de nombreux jeunes talents, comme Alec Pronovost, qui ont ensuite créé d'autres séries à succès comme la comédie « Complètement Lycée ». Plus récemment, « Je voudrais qu'on m'efface » s'est distinguée comme une série poignante, saluée pour sa représentation fidèle et touchante de la réalité des familles du quartier Saint-Michel. Ces succès démontrent non seulement la qualité des productions soutenues par le FIP, mais aussi l'appétit du public pour des contenus francophones originaux et diversifiés.

Notre expérience dans le financement de séries courtes de fiction nous a permis de constater l'importance de ce format comme vecteur d'identité culturelle et comme outil pour donner une voix aux communautés sous-représentées. De plus, il s'est révélé être un catalyseur dans l'avancement des carrières de nouveaux talents et d'équipes créatives.

C'est fort de cette expertise unique dans le financement de séries de fiction et de notre engagement envers la francophonie et l'innovation dans le secteur audiovisuel que nous apportons notre perspective à cette consultation.

2. Objectifs et portée du cadre légal

2.1 Principaux objectifs

Nous recommandons que le cadre légal poursuive les objectifs suivants :

- Assurer la visibilité et l'accessibilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique à l'échelle nationale.
- Soutenir la création et la production de séries de fiction originales de langue française pour le web et la télévision.
- Contrer le déclin de la consommation de contenus culturels francophone, notamment chez les jeunes.

2.2 Secteurs et contenus visés

Le cadre légal devrait cibler :

- Le secteur audiovisuel. (Bien que tous les secteurs culturels soient importants pour la vitalité de l'expression francophone, notre expertise nous amène à nous concentrer spécifiquement sur ce secteur d'activité.)
- Les contenus originaux francophones, produits au Québec et dans le reste du Canada.
- Les plateformes de diffusion en ligne et les fabricants de téléviseurs connectés et d'appareils de diffusion en continu opérant au Québec et plus largement, au Canada.

Flexibilité et adaptabilité :

- Étant donné que les entreprises du secteur audiovisuel et les technologies associées évoluent rapidement, le cadre législatif doit être conçu avec une portée suffisamment large et une marge de manœuvre adéquate. Cela permettra d'assurer son efficacité et sa pertinence face aux changements continus de l'environnement numérique, sans nécessiter de révisions fréquentes de la loi.

3. Droits culturels

Le FIP est fortement en faveur de l'établissement d'un nouveau droit à l'accès et à la découvrabilité des contenus culturels d'expression originale de langue française. Ce droit est essentiel pour :

- Préserver la diversité culturelle dans l'environnement numérique.
- Maintenir la vitalité de la langue française dans un contexte numérique largement dominé par l'anglais.
- Contrer le déclin de la consommation de contenus culturels francophone, notamment chez les jeunes.
- Soutenir la création francophone à l'échelle nationale.

4. Obligations en matière d'accès et de découvrabilité

4.1 Obligations pour les plateformes numériques

Nous recommandons la mise en place des obligations suivantes :

- a) Quotas de contenus francophones dans les catalogues, incluant un pourcentage spécifique pour les séries de fiction.

Justification : Les quotas garantissent une présence minimale de contenu francophone, assurant ainsi une diversité linguistique dans l'offre culturelle. Cette mesure devrait s'inspirer des meilleures pratiques internationales en matière de promotion de la diversité des expressions culturelles. En s'alignant sur ces politiques existantes, le Québec et le Canada pourraient non seulement renforcer la présence de contenus francophones sur leur territoire, mais aussi s'inscrire dans une stratégie globale cohérente au niveau de la francophonie internationale. Cette approche harmonisée permettrait de créer un front commun pour la promotion et la protection des contenus culturels francophones dans l'espace numérique mondial, tout en respectant les spécificités locales.

L'accent mis sur les séries de fiction répond non seulement à un intérêt marqué du public, mais souligne également l'importance du contenu scénarisé comme vecteur puissant de l'identité culturelle. Ces œuvres de fiction, par leur narratif et leur créativité, offrent un miroir unique de notre société et de la culture francophone au Canada.

- b) Mise en avant des contenus francophones sur les pages d'accueil et dans les recommandations.

Justification : La visibilité accrue sur les pages d'accueil et dans les algorithmes de recommandation est cruciale pour augmenter la découverte et la consommation de contenus francophones. Sans cette mise en avant, même un contenu de qualité risque de rester invisible face à la masse de contenus disponibles.

4.2 Obligations pour les fabricants de téléviseurs et autres appareils de diffusion en continu

Nous proposons les mesures suivantes :

- a) Obligation de préinstaller des applications de diffuseurs présentant du contenu francophone sur les téléviseurs destinés au marché canadien.
- b) Ces applications devraient bénéficier d'une visibilité équivalente à celle accordée aux plateformes internationales.

Justification de ces mesures :

- Réduire les barrières à l'accès en rendant les contenus francophones immédiatement disponibles dès l'achat d'un téléviseur, sans nécessiter de recherche ou d'installation supplémentaire par l'utilisateur.

- Permettre une exposition équitable des plateformes francophones par rapport aux géants internationaux de la diffusion en continu.

5. Autres types d'obligations

Le FIP est fortement en faveur du partage de données non personnelles par les entreprises visées. Ces données sont essentielles pour :

- Permettre aux régulateurs d'ajuster les politiques de découvrabilité en fonction de données réelles.
- Offrir une meilleure visibilité sur la performance des contenus francophones par rapport aux contenus anglophones ou internationaux.
- Justifier plus facilement la nécessité de mesures de soutien pour les contenus francophones.
- Identifier plus précisément les formats et types de contenus francophones qui performant bien en ligne.

6. Suivi de la mise en œuvre du cadre légal

Bien que le FIP ne soit pas en mesure de se prononcer sur la nature spécifique de l'organisation qui devrait être responsable du suivi de la mise en œuvre du cadre légal, nous tenons à souligner l'importance de certains principes clés pour assurer l'efficacité et la pérennité de ce cadre :

1. Dialogue constructif : Il est primordial d'établir et de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec tous les acteurs concernés, notamment les législateurs, les plateformes numériques, les diffuseurs et les fabricants de téléviseurs intelligents, en mettant l'emphase sur les avantages mutuels d'une offre culturelle diversifiée.
2. Indicateurs de performance : La mise en place d'indicateurs de performance clairs et mesurables est essentielle pour évaluer l'efficacité des mesures adoptées. Ces indicateurs devraient être élaborés en collaboration étroite avec les acteurs du secteur pour garantir leur pertinence et leur applicabilité.
3. Révision périodique : Étant donné la nature évolutive du paysage numérique, il est crucial de prévoir des mécanismes de révision périodique du cadre légal. Ces révisions permettraient d'adapter les mesures aux avancées technologiques et aux changements dans les pratiques de diffusion et les habitudes de consommation, assurant ainsi la pertinence continue du cadre légal.
4. Transparence et reddition de comptes : Quel que soit l'organisme chargé du suivi, il devrait opérer avec un haut niveau de transparence et être tenu de rendre des comptes régulièrement sur l'efficacité des mesures mises en place.

7. Conclusion

Le FIP soutient l'introduction d'un cadre légal robuste pour protéger et promouvoir les contenus culturels francophones dans l'environnement numérique à l'échelle nationale. Nous croyons que ces mesures sont essentielles pour soutenir l'innovation dans la

production de séries francophones, particulièrement les séries de fiction, et pour assurer la pérennité de l'industrie audiovisuelle francophone au Québec et au Canada.

Notre expérience dans le financement de séries innovantes et notre engagement envers la francophonie et la diversité dans la création de contenu nous positionnent pour contribuer de manière significative à la mise en œuvre de ce cadre légal. Nous restons à la disposition du ministère pour toute clarification ou discussion supplémentaire sur les propositions présentées dans ce mémoire.